

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2019 à 18h30, dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué	Grant MacKenzie
Denis Chalifoux	Sylvain Marinier
Chantal Gauthier	Marc Tassé
Jean Léo Legault	

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général par intérim et de la greffière; il est 18h36.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2019-06-251

2. Embauche d'un cadre- Directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général est vacant depuis le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du maire et de M. Jean Léo Legault;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de contrat;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'embaucher Madame Cécile Cléroux à titre de directrice générale, à compter du 29 juillet 2019, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer le contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2019-06-252

3. Fin du lien d'emploi d'un employé temporaire

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du Conseil et recueillis par la directrice du Service des loisirs et de la culture concernant l'employé identifié par le matricule 1179 (ci-après « l'Employé »);

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents connaissent l'identité de cet employé et qu'ils jugent inutile de l'identifier nommément vu le caractère public de la présente résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la culture et celle de la coordonnatrice loisirs et culture, soutenues par le directeur des ressources humaines ;

Il est proposé

ET RÉSOLU

a) de mettre fin au lien d'emploi de l'Employé identifié par le matricule 1179, en date de la présente séance, pour les manquements commis;

b) de mandater le directeur des ressources humaines et la directrice du Service des loisirs et de la culture afin de signer la lettre, pour et au nom du Conseil, énonçant les faits et les motifs qui justifient la fin d'emploi;

c) qu' une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

5. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 18h40.

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La greffière,
Me Stéphanie Allard

Initiales	
Maire	Greffier